



Appel à projet

Résidence de territoire Petite Enfance

-

Grand Auch Cœur de Gascogne
Quartier du Grand Garros

Porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et soutenu
par la DRAC Occitanie

Date limite des dépôts :

Vendredi 14 mars 2025

Par mail à clara.ibos@grand_auch.fr

SYNTHÈSE INFOS PRATIQUES

_ DOMAINE ARTISTIQUE

Artiste(s) ou compagnie(s) professionnelle(s) intervenant dans le spectacle vivant. Nous sommes ouverts à diverses propositions : musique, danse, théâtre, marionnettes...

_ LIEU

La résidence devra se dérouler sur le territoire du Grand Auch Cœur de Gascogne et plus spécifiquement sur le Quartier Politique de la Ville du Grand Garros à Auch (Gers).

_ CALENDRIER

Plusieurs semaines (4 ou 5) durant la période d'avril à décembre 2025.

_ DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Vendredi 14 mars

_ RÉMUNÉRATION DE L'ARTISTE

6 000€ TTC pour la prestation artistique (les déplacements sur le territoire du GACG et le matériel sont à la charge de l'artiste).

Les repas, l'hébergement, ainsi que les transports du lieu de domicile au territoire du GACG seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Ce budget est un minimum, des recherches de financements sont en cours pour venir compléter cette enveloppe (CAF, Cité éducative, Education Nationale...). Si le budget augmente, nous pourrions imaginer plus d'actions ou une présence plus longue sur le territoire.

ENJEUX ET CONTEXTE

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

Dans le cadre de la déclinaison du protocole d'accord en faveur de l'Eveil artistique et culturel des jeunes enfants signé le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, de la feuille de route du ministère de la Culture de mars 2022 et des mesures prises par le gouvernement lors du comité interministériel pour l'enfance en novembre 2022 et juin 2023, la **Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie** mène une politique volontariste à l'égard du très jeune public. La mise en œuvre du protocole interministériel en faveur de l'Eveil artistique et culturel des jeunes enfants vient compléter la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture en prenant en compte le premier maillon de la chaîne de l'Éducation Artistique

et Culturelle, c'est-à-dire la petite enfance. Cet axe d'intervention s'inscrit dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales. Il s'inscrit également dans les objectifs du plan de la lutte contre la pauvreté avec son volet « culture et petite enfance ».

LES PARTENAIRES

La **Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne** compte 34 communes, principalement rurales, et 39 260 habitants en 2024. Cet EPCI est né de la fusion entre les Communautés de Communes du Grand-Auch et Cœur de Gascogne en 2017. Le bassin de vie se situe autour de la ville d'Auch, 24 000 habitants, préfecture du Gers.

Le GACG gère les équipements culturels intercommunaux que sont : l'Ecole de Musique du Grand-Auch Cœur de Gascogne, la Bibliothèque d'Auch et le Musée des Amériques-Auch. L'EPCI a aussi pour compétence le soutien ou le développement d'actions culturelles de portée intercommunale. Le GACG détient aussi les compétences politique de la ville et Petite Enfance.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le quartier du Grand Garros à Auch est un Quartier Politique de la Ville, le seul du Département du Gers. L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville. Le premier contrat de ville du Grand Garros 2015-2023, signé le 7 mai 2015, a porté sur le quartier « Le Grand Garros », qui comptait 1972 habitants, composé de trois sous quartiers (Garros, Hourre, Tuileries).

Entré en politique de la ville sur le critère du taux de pauvreté de 51,3 % (INSEE 2013), l'enjeu était de faire du quartier prioritaire du Grand Garros un quartier comme les autres.

Avec un taux de pauvreté de 59,6 % (INSEE 2022), le quartier du Grand Garros a été maintenu en géographie prioritaire, par décret ministériel du 28 décembre 2023.

Le premier contrat de ville a engendré une évolution du quartier, tant dans les aménagements de l'espace public que dans les pratiques et comportements des habitants. En effet, les habitants répondent présents et sollicitent les offres de lien social, culturelles et sportives avec lesquelles ils se sont familiarisés depuis 2015. En raison d'une transformation significative, il appartient aux collectivités territoriales et à ses partenaires de veiller à l'accompagnement des habitants vers une meilleure appropriation de ce quartier transformé. L'acte II du contrat de ville 2024-2030 a pour objectif de garantir cet objectif.

Dans le cadre du contrat de ville, le quartier du Grand Garros accueille depuis 2014 des résidences de quARTier. Ces résidences ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

C'est un instrument de la politique de la ville pour mieux s'attaquer aux inégalités rencontrées par certains territoires, plus touchés que d'autres, par les problèmes d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de réussite éducative, d'insertion, de fracture culturelle.

Les structures du service Petite Enfance sont guidées par la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Le développement de la créativité de l'enfance et l'éveil des sens grâce aux expériences artistiques et culturelles est l'un des principes énoncés. L'objectif étant que les

enfants s'ouvrent au monde par la richesse des échanges inter-culturels. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2025, le Grand Auch Cœur de Gascogne a mis en place le Service public de la Petite-Enfance. L'objectif est de garantir un accueil de qualité à tous les enfants et leurs familles, plusieurs enjeux en découlent :

- Favoriser le développement de l'enfant
- Lutter contre les inégalités sociales et égalité des chances
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale Les professionnels de la petite enfance intervenant au sein des modes d'accueil jouent un rôle précieux de réassurance et d'accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents.

L'année 2025 est une année de jonction entre la dernière résidence de quARTier en cours jusqu'au printemps 2025 et la prochaine qui débutera en 2026.

Pour cette résidence intermédiaire, il a été décidé de cibler le public de la Petite-Enfance.

La résidence Petite-Enfance 2025 aura pour but de privilégier le très jeune public, en priorité sur le quartier du Grand Garros tout en gardant un lien avec les structures Petite-Enfance du territoire intercommunal.

.LA RÉSIDENCE

_ CHAMP ARTISTIQUE

Spectacle Vivant

_ THÉMATIQUE

Aucune thématique particulière.

_ OBJECTIFS

- Participer à l'**éveil artistique et culturel** au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants et des **assistantes maternelles** afin de le démocratiser et de l'inscrire dans le quotidien des familles;

- Favoriser la **relation parent-enfant** par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer leur rôle parental.

- Donner aux artistes la possibilité de travailler dans un environnement dédié aux jeunes enfants;

- Participer à la **formation des professionnels** de la petite enfance au domaine de l'éveil artistique et culturel des tout-petits, à la fois au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants (0-3 ans) et au sein des écoles maternelles.

Par éveil artistique, il est entendu : l'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, portent des enjeux essentiels à l'avenir de notre société.

_ PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉSIDENCE

- **Des actions tournées vers les jeunes enfants**, dans une approche artistique qui permet d'écouter les enfants, de répondre à leurs gestes et attitudes, tout en les amenant à découvrir les prémises d'une pratique artistique ;
- Une **mise en action** des jeunes enfants dans leur lieu d'accueil puis à l'école maternelle ;
- Des temps de **sensibilisation des professionnels** de la petite enfance en structures d'accueil (auxiliaires de puériculture, éducateurs, ...) et en écoles maternelles (enseignants, Atsem...);
- Des rencontres ou ateliers **avec les parents** ;
- Un temps de type **restitution** de la création artistique (forme à définir) est à prévoir pour permettre la découverte de celle-ci par les familles et les professionnels petite enfance
- Un temps de **diffusion** peut s'envisager ;

_ LES PUBLICS

La résidence devra principalement être dédiée à la Petite-Enfance dans son intégralité (enfants, parents, professionnels).

La majeure partie des actions devront se dérouler sur le Quartier Politique de la Ville. Les structures identifiées sont les suivantes :

- **Boule de Gomme** : Un accueil collectif de 20 places pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans, accueillis à la journée ou à la demi-journée.
- **Jardin d'enfants** : Suite à une réflexion menée par les acteurs de la petite enfance de la Ville et de l'agglomération et ceux de l'Éducation Nationale, avec l'aide de la CAF, le Jardin d'enfants a été inclus au sein de l'école maternelle Jean Rostand pour une prise en charge des enfants, à partir de deux ans. Encadrés par une équipe pluridisciplinaire (auxiliaire de puériculture, éducatrice jeunes enfants, ATSEM, enseignante), 20 « petits » alternent les temps de classe, d'activités et de repos en conservant leurs repères, très importants à cet âge-là.
Un accueil collectif occasionnel, les mercredis et durant les vacances scolaires (de 7h45 à 18h15), de 20 places pour les enfants de 2 à 4 ans, accueillis à la journée ou à la demi-journée.
- **Lieu d'Accueil Enfant-Parent** : Espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un autre adulte ayant un lien de parenté. Les futurs parents sont également les bienvenus. Le parent peut y jouer avec son enfant, partager ses expériences avec d'autres parents et rencontrer des professionnelles à l'écoute. Le LAEP est ouvert tous les mercredis de 9h à 12h à La Sapinière (quartier Grand-Garros)
- **Le Relais Petite-Enfance** : Accompagne les parents et les assistantes maternelles dans leurs démarches (convention collective, contrat de travail, bulletin de salaire...) et les oriente vers d'autres services si nécessaire. Le RPE propose des activités d'éveil aux Assistantes maternelles du territoire. Ce partenaire permettra de faire le lien avec les enfants accueillis par des Assistantes Maternelles sur le Quartier du Grand Garros (cela représente 5 professionnelles).
- **Les écoles maternelles** : Le QPV compte 2 écoles maternelles : Jean Rostand et Georges Coulonges. La classe de toute petite section de l'école Jean Rostand sera

prioritaire. L'école Georges Coulonges possède une classe Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme qui accueille 7 élèves.

- **Le Centre Social et Culturel Grand Garros** : Lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les habitants. Le centre social et culturel propose de nombreuses actions à destination des habitants du quartier. Ce lieu pourra être un relais pour des actions avec les familles.
- **Maison Départementale des Solidarités d'Auch** : Lieu d'information et d'orientation des personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées...
- **Aide Sociale à l'Enfance** : Il est responsable de la protection des mineurs en danger ou en risque de danger en collaboration avec le service de PMI et le service départemental d'Action Sociale. Le service de l'ASE collabore en premier lieu aux dispositifs de soutien à la parentalité, qui sont mis en œuvre dans le département avec un ensemble de partenaires (CAF, Etat, MSA) et dont toutes les familles peuvent bénéficier : la médiation familiale, l'accompagnement à la scolarité, la prévention spécialisée.
- **Protection Maternelle et Infantile** : Le service de la Protection Maternelle et Infantile s'inscrit dans le champ de la promotion et la protection sanitaire de l'enfance et de la famille.
- **Maison Départementale Enfance et Famille** : La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est un établissement social qui intervient au titre de la protection de l'enfance, dans le cadre de missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation. Une crèche à horaires atypiques est intégrée dans ce lieux

Toutes ces structures ne seront pas obligatoirement concernées par une action mais elles seront intégrées au montage du projet afin de voir si elles intègrent ou non la résidence.

_ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISTE

Un comité de pilotage réunissant l'artiste (ou le collectif) et une personne référente pour chacun des partenaires permettra d'affiner le projet dans une logique de co-construction et de prise en compte du contexte. Le COPIL se réunira au début de la résidence et pourra se réunir en fonction des besoins de l'artiste.

Au quotidien, la chargée de développement culturel du GACG fera le lien avec les artistes et le territoire. Elle prendra en charge l'organisation logistique de la résidence.

Le service communication de l'agglomération pourra être mis à contribution en fonction des besoins de la résidence.

_ CRITÈRES DE SÉLECTION

- Artiste, Compagnie, ou Collectif professionnel résidant sur les Régions **Occitanie ou Nouvelle-Aquitaine**. Ces deux régions sont privilégiées dans un souci de proximité facilitant la logistique.
- **Références et projets antérieurs** menés dans le domaine de l'éveil artistique et culturel pour les 0 - 3 ans et tout particulièrement en structure d'accueil de petite enfance ou autres lieux de médiation culturelle petite enfance.

_ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉSIDENCE

Avril 2025 : Rencontre avec les structures sur le territoire
Mai- août 2025 : Première période d'actions
Septembre-décembre 2025 : Intégration des écoles maternelles dans le projet
Décembre 2025 : Clôture de la résidence

_ LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Mise à disposition d'un hébergement pour le ou les artiste(s) à Auch, de préférence en proximité du quartier du Grand Garros.

POUR CANDIDATER

_ CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Date limite de l'envoi des dossiers : **vendredi 14 mars 2025**
Sélection du dossier par le Comité de Pilotage : entre le 10 et le 14 mars

Le Comité de Pilotage se laisse la possibilité de convier les équipes artistiques finalistes pour un entretien à Auch ou en visio si cela est nécessaire.

_ PIÈCES A FOURNIR

- Présentation de la démarche générale de l'artiste
- CV et réalisations précédentes
- Note d'intention synthétique sur le projet (1 ou 2 pages)

_CONTACT

Clara IBOS Chargée de développement culturel au Grand Auch Cœur de Gascogne 06 66 53 46 70 clara.ibos@grand-auch.fr
--

Liens utiles :

<https://www.mongrandgarros.com/>

<https://www.grandauch.com/>